



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 30 JUIN 2020**

Le 30 juin 2020, le conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2020, s'est réuni à 18h30 à huis clos à la salle Algue Flore en mairie sous la présidence de Madame Maryse DI BERNARDO, maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 10
Pouvoirs : 2

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ANDRÉ François-Xavier, COUTREAU Jean-Marie, DAÏ PRA Antoine, DI BERNARDO Maryse, DUCLOS Patricia, GOULAY Joël, PHELIPPOT Samuel, RATEAU Lionel, ROCHET Muriel et SONGEUR Sylvie formant la majorité des membres.

Etaient absents :

Mesdames BLONDEAU Corinne (excusée), MENDES Frédérique (pouvoir à DI BERNARDO Maryse), LESOURD Monique (pouvoir à COUTREAU Jean-Marie) et Messieurs DA COSTA Alberto (excusé) et DÉCALOGNE Charles.

Madame SONGEUR Sylvie a été élue secrétaire de séance.

Communication préalable

Madame le maire demande l'autorisation du conseil pour rajouter les 3 affaires suivantes à l'ordre du jour :

- Remplacement de menuiseries école et mairie – Demande de fonds de concours auprès de la Communauté urbaine GPS&O

Les membres présents acceptent à l'unanimité que l'ordre du jour soit modifié en conséquence.

1. Compte rendu de la séance du 2 juin 2020

Madame le Maire en donne lecture et le soumet au vote de l'assemblée. Deux rectifications sont apportées :

- Affaire n° 2 - Élection des délégués aux organismes intercommunaux : pour le SEY, seuls Mme SONGEUR et M. PHELIPPOT sont proposés pour y représenter la commune via GPS&O.
- Affaire n° 4 : Constitution des commissions communales : la commission « Aire de jeux » est constituée de tout le conseil municipal.

Le compte-rendu ainsi rectifié est adopté à l'unanimité.

2. Affectation des résultats 2019 au budget primitif 2020

Au vu de ce qui a été présenté et adopté lors de la séance du 10 mars 2020, le compte administratif et les restes à réaliser 2019 présentent :

- Un déficit de fonctionnement de 5 645,89 €
- Un excédent d'investissement de 60 092,44 €
- Les « restes à réaliser » n'occasionnent pas de besoin de financement en Investissement, les recettes couvrant les dépenses.

Les résultats sont affectés comme suit :

- Fonctionnement - dépenses : déficit reporté (art. 002) : 5 645,89 €
- Investissement - recettes : résultat d'investissement reporté (art. 001) : 60 092,44 €

Délibération n° MD 822/2020 adoptée à l'unanimité.

3. Taxes communales 2020

Madame le Maire informe le Conseil que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliquées en 2019 (La Falaise : 9,92 % - 124 794 €). Pour les taxes foncières, il est proposé de maintenir les taux d'imposition pour 2020 :

	Bases prév. 2020*	Maintien des taux	
		Taux**	Produits attendus
Taxe d'Habitation			124 794 €
Taxe Foncière bâti	779 500 €	13,76 %	107 259 €
Taxe Foncière non-bâti	15 300 €	74,27 %	11 363 €
		TOTAL	243 416 €
		2019 :	238 072 €

* Etat 1259 (p. 1) reçu le 27/03/2020 par @
 ** Taux augmentés en 2015 : + 0,5

Le montant prévisionnel des contributions directes ainsi voté est inscrit à l'article 73111 du budget primitif de l'année 2020.

Délibération n° MD 823/2020 adoptée à l'unanimité.

4. Subventions aux associations 2020

Plusieurs demandes de subvention nous sont parvenues :

Associations	Subventions 2019	Montant sollicité	Propositions 2020
Comité des Fêtes	2 500 €	1 500 €	1 500 €
Les Abeilles de La Falaise	500 €	500 €	500 €
Pour les élèves de La Falaise	400 €	Pas de demande	
Association Prévention Routière 78	140 €	Moy. 2019 : 125 €	140 €
Assoc. Sportive du Lycée V. Van Gogh d'Aubergenville	80 €	80 € (10€ / lycéen falaisien)	80 €
Subventions exceptionnelles : La note rose – Banderole OCCE Coopérative scolaire - Projet classe découverte	100 € 4 772 €		
Association locale ADMR Maule	0 €	190 € (3 familles LF concernées)	190 €
Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)	0 €	Pas de mt indiqué	
AFM Téléthon	0 €	Pas de mt indiqué	
Association Terroir et Nature en Yvelines (ATENA)	0 €	Pas de mt indiqué	
	8 482,00 €		2 410,00 €

Madame le maire, en tant que présidente d'honneur du Comité des Fêtes de La Falaise, ne prend pas part au vote de la subvention pour cette association.

Il est précisé que toute demande de subvention adressée postérieurement sera étudiée dans le cadre du prochain budget.

Délibération n° MD 824/2020 adoptée à l'unanimité.

Comité des Fêtes de La Falaise	1 500 €
Les Abeilles de La Falaise	500 €
Association Prévention Routière 78	140 €
Association locale ADMR Maule	190 €
Association Sportive du Lycée Vincent Van Gogh d'Aubergenville	80 €

JYC
 FXA
 GS LM
 m HS
 AD NR

5. Rachat de points FONPEL

Le FONPEL (Fonds de pension des élus locaux) créé par la loi du 3 février 1992 est un régime facultatif de retraite par rente. Lorsqu'un(e) élu(e) décide de cotiser dans le cadre de ce dispositif, la collectivité est tenue de participer pour une contribution équivalente à la constitution de la rente, en fonction du taux de cotisation choisi par l'intéressé(e). Chaque versement de cotisation permet d'acquérir des points de retraite FONPEL. L'élu(e) a la possibilité d'acheter des points de retraite FONPEL au titre des mandats antérieurs à son affiliation. Le rachat des points s'effectue sur la base de l'indemnité que perçoit l'intéressé(e) calculée sur la base du taux de cotisation qu'il(elle) fixe.

Madame le maire a sollicité par courrier en date du 29 janvier 2020 le rachat de points pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2019, pour un montant qui s'élève à 4 125 euros (part communale). Afin de donner satisfaction à cette demande, il est proposé aux membres du Conseil de délibérer afin que ce montant soit prévu au budget 2020 (article 6533) à la fois pour le montant dû par la commune et pour le montant dû par Madame le maire :

Dépenses - Article 6533 : 8 250 €

Recettes - Article 6459 : 4 125 €

Délibération n° MD 825/2020 adoptée à l'unanimité.

6. Budget Primitif 2020

Madame le Maire explique que, tout comme les années précédentes, la proposition de budget a été établie avec prudence.

► Outre les recettes liées à la fiscalité locale (taxes communales) ci-dessus, les recettes prévues pour 2020 sont :

→ L'attribution de compensation (article 7321) : dans le cadre des charges et des impositions transférées à la CAMY depuis le 1^{er} janvier 2012 et à la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPSeO) depuis le 1^{er} janvier 2016, une attribution de compensation (AC) peut être à percevoir ou à reverser (article 73928) à GPSeO. Pour 2020, une AC provisoire n° 1 est maintenue par GPSeO à 44 256 € à percevoir.

→ Les dotations de l'État en diminution constante :

Dotations	Imputations BP	2014	2019	2020
Dotation globale forfaitaire (DGF)*	7411	66 714 €	27 329 €	23 757 €
Dotation de solidarité rurale*	74121	5 813 €	6 323 €	6 771 €
Dotation unique compensations TP**	748314	688 €	0 €	0 €
Dotation de comp. taxe foncière**	74834	2 317 €	1 410 €	1 369 €
Dotation de comp. taxe habitation**	74835	3 327 €	5 877 €	6 217 €
		81 466 €	40 939 €	38 114 €

* Dotations mises en ligne (http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php)

** Etat 1259 (p. 2) reçu le 27/03/2020 par @)

→ Les remboursements de GPS&O dans le cadre des conventions de mise à disposition des agents communaux pour la compétence Voirie (article 70688) : Michel MERCIER (46%) et Florent THORAVAL (20%) : 22 000 €

→ Les recettes des services communaux : du fait de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19 :

- ▶ les services périscolaires ont été suspendus du 16 mars au 19 juin 2020
- ▶ les locations de la salle Aigue Flore ont été soit annulées (3), soit reportées à l'automne (1) ou en 2021 (5).

			Année « normale »	Prévisions 2020
Les locations de la salle Aigue Flore :	Mobilier →	Article 7083 :	2 000 €	1 200 €
	Salle « nue » →	Article 752	23 000 €	19 000 €
Autres locations (Orange, Infracos)		Article 752	13 000 €	13 000 €
Les services périscolaires (cantine et garderie)		Article 7067 :	24 000 €	20 000 €

► **Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement :**

- Chapitre 011 - Charges générales : les montants sont proposés sur la base du fonctionnement 2019.
- Chapitre 012 - Charges du personnel : les montants sont proposés sur la base du fonctionnement 2019. Le tableau des effectifs s'établit comme suit :

Agents titulaires		Agents non titulaires	
Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet
Karine BARGAT-PAIS Secrétaire de mairie	Solène DALENCOURT Accueil secrétariat (24h/s) - Agent en CMO + ASA Covid19 + congé maternité	-	Véronique TROUVÉ (CDD - 14h07/s) Adjoint technique + surv. cantine + garderie du soir
Florent THORAVAL Adjoint technique	Isabelle VÉRON ATSEM + Garderie du matin (33,5h/s)		Mélody PERRET-GENTIL (CDD - 20h/s) Rempl. Mme DALENCOURT depuis le 1 ^{er} juin 2020
Michel MERCIER Adjoint technique (stagiaire)	Alexandra JACOB Surv. cantine + garderie du soir (14h07/s)		
Isabelle DAUTEL Adj. technique cantine + ménage école, mairie, salle Aigue Flore et église			

- Chapitre 014 - Atténuation de produits (contributions à reverser à l'État) :

→ Le FNGIR (article 739221) :

Pas de notification reçue. Depuis 2013, le montant provisoire du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources s'élève à 44 565 €.

→ Le FPIC (article 73925) :

La loi de finances 2019 prévoit que le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est maintenu pour 2019 :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019
1 178 €	2 677 €	4 411 €	6 069 €	4 936 €	5 956 €	5 713 €	5 159 €	5 200 €

- Chapitre 65 - Autres charges courantes : les comptes habituels sont maintenus à leur niveau habituel sauf :

→ Les contributions à reverser aux syndicats intercommunaux (article 65541) :

	Contributions 2018	Contributions 2019	Prévisions 2020
SIRÉ	10 038,16 €	24 651,78 €	23 528,44 €
SMTS Mantes-Maule-Septeuil	75,00 €	75,00 €	75,00 €
			23 603,44 €

→ Les participations diverses (article 6558) :

	Budget 2019
Plateforme de services communautaire GPS&O	1 200,00 €
Relais Assistantes Maternelles de Mézières-sur-Seine	1 482,50 €
	2 682,50 €

- Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : remboursement d'attribution de compensation 2016 à GPSe0

Le Tribunal administratif de Versailles a, par jugements rendus le 23 mai 2019, annulé le protocole financier général et les attributions de compensation (AC) définitives 2016 adoptés respectivement par délibérations du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise du 17 novembre 2016 et du 29 juin 2017.

La Communauté urbaine a adopté le 12 juillet 2019 un nouveau protocole financier général fixant les modalités de détermination des attributions de compensation.

Lors de la même séance de son Conseil communautaire, la Communauté urbaine a fixé les attributions de compensation définitives 2016 conformément au principe de neutralisation fiscale défini par ledit protocole et dans la limite de l'encadrement de la variation libre fixé à +/- 15% pour l'année 2016 en application de l'article 1609 nonies C V 5° 1) du code général des impôts.

Par délibération n° 2019.795 du 3 septembre 2019, le conseil municipal a approuvé les attributions de compensation définitives (AC) 2016 fixées par délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2019, soit pour La Falaise une AC corrigée à - 20 819,80 €, au lieu de - 12 641 €.

En conséquence, il convient de prévoir le remboursement de 8 178,80 € à l'article 673

► **En section d'investissement, des opérations sont programmées :**

● **Sécurisation au risque attentat - Ecole « Les 3 Tilleuls » (opération n° 33)**

BUDGET INITIAL		
DÉPENSES		
● Gros-œuvre (création de 2 issues de secours)	55 198,68 € 45 998,90 € HT	Article 2135 (Reste à réaliser)
● Dispositif d'alerte sonore PPMS et attentat	4 678,80 € 3 899,00 € HT	
● Divers (film opaque pour vitres, portillon fond de jardin, Interphone multi-niveau, serrures...)	516,65 € 430,54 € HT	
	60 394,13 € 50 328,44 € HT	

RECETTES		
Article 13251	Fonds de concours GPSeO Sécurisation au risque attentat + Accessibilité - Opérations n° 31 et 33	30 657,00 € 38 336,00 € - 7 681 € (part travaux d'isolation)
Article 1328	Fonds Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) - 20 à 80 % du projet <i>Dossier adressé le 07/10/2016 - Notification subv. pour 3 570 € le 23/10/18 - Recours adressé le 08/11/18 - Maintien de la subvention versée.</i>	6 496 € si 20% (10 066 € - 3 570 €) OU 44 745 € si 80% (48 315 € - 3 570 €)

Après recours amiable auprès de la Préfecture des Yvelines, la subvention allouée au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR - 20 à 80 % du projet) pour les travaux de sécurisation (budget total : 50 328,44 € HT) reste fixée à 3 570 €. Aussi, la commune ne pouvant prendre à sa charge la totalité des travaux, il a été décidé :

- ▶ d'installer un système d'alerte PPMS
- ▶ d'aménager une fenêtre dans le local de confinement à l'étage
- ▶ les menus travaux tels que le film opaque sur les vitres, l'interphone et le changement des serrures ont été réalisés par les adjoints techniques en 2019
- ▶ d'annuler le projet de création de 2 issues de secours

Soit 6 100,00 € à l'article 2135

● **Programme 2016 de mise en accessibilité des bâtiments communaux : Ecole « Les 3 Tilleuls » (opération n° 31)**

DÉPENSES		
Travaux de mise en accessibilité	6 480,00 € 5 400 € HT	Article 2135 (Reste à réaliser)
● Aménagement PMR des escaliers extérieurs ● Interrupteurs à rehausser et signaler ● Aménagement sanitaires norme PMR		
RECETTES		
Dotations équipement territoires ruraux 2018 Prorogation de délai accordée jusqu'au 08/08/2021	1 620,00 €	Article 1341

- **Projet d'aménagement paysager rue des Grands Prés : aire de jeux et accès piétonnier à la Mauldre (opération n° 39)**

Il reste à acquérir les terrains suivants (article 2111) :

Parcelle	Propriétaire(s)	Surface	Prix de base (3€ le m ²)	Négociation en cours	Estimation frais notariaux*
AC0032	Consorts SACAVIN	149 m ²	11 937,00 €	Accord sur 11 937 €	2135 €
AC0033		3 830 m ²			
AC0034	DEBERRY Paulette ép. MOULIN	2 227 m ²	4 605,00 €	Dde : 5€/m ² soit 11 135 € Prop. Intern.: 8 000 € ou 4€/m ² soit 8 908 €	1 411 € 1 567 €
AC0036	Consorts FRICOTTÉ	1 002 m ²	3 006,00 €	Accord sur 3 006 €	603 €
AC0037	CONTENTIN Gilbert	552 m ²	1 656,00 €	Accord sur 1 656 €	323 €
AC0038	Consorts HENRY/MAIGNIEL	1 162 m ²	3 486,00 €	Accord sur 4 000 €	797 €
8 922 m ²				28 599 € 29 507 €	5 269 € 5 425 €
				33 868 € 34 932 €	
Ind. d'éviction				8 773 €	
Article 2111				42 641 € 43 705 €	

L'agence départementale Ingénierie sera sollicitée pour la préparation et le suivi des travaux d'aménagement.

- **Remplacement fenêtres bois par fenêtres PVC classe à l'étage de l'école + bureau du maire en mairie (opération n° 39)**

DÉPENSES		
Ecole – classe à l'étage	9 588,00 € 7 990,00 € HT	Article 2135
Mairie – bureau du maire	8 220,00 € 6 850,00 € HT	
	17 808,00 € 14 840,00 € HT	
DÉPENSES		
Fonds de concours GPSeO	7 420 €	Article 13251

► **Autres dépenses d'investissement :**

- Acquisition de matériels pour le service technique (article 2158) : 1 000,00 € (visseuse, meuleuse)
- Intégration comptable de 2 biens « vacants sans maître » intégrés au patrimoine communal : il s'agit d'opérations « d'ordre », c'est-à-dire qu'elles ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la commune sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Il convient cependant de les prévoir au budget :

1. Dépenses :

Article 2111 « Terrains nus » : parcelle D0003 – 1 480 m² – valeur estimée à 4 440 €

Article 2117 « Bois et forêts » : parcelle D0277 – 625 m² – valeur estimée à 1 875 €

2. Recettes :

Article 1328 « Subv. d'équipement non transférable - autres » : 6 315 €

LM GS FXA
MR JHC
AD
NR

► **Projets d'investissement non budgétés :**

→ Programme 2016 de mise en accessibilité des bâtiments communaux : Mairie et salle Aigue Flore (opéra° n° 31)

DÉPENSES		
• Maîtrise d'œuvre groupe JSI	6 000,00 € 5 000,00 € HT	Article 2135
• Stationnement Aigue Flore (mairie et salle) avec travaux d'assainissement (salle)	42 243,00 € 35 202,50 € HT	
• Salle Aigue Flore (déplacement WC, aménagement vestiaire et local entretien)	46 724,40 € 38 837,00 € HT	
	94 967,40 € 79 139,50 € HT	

Partenariat avec le bureau d'études JSI à reprendre ou sollicitation de l'agence Ingéniery.

→ Rénovation logement Aigue Flore
Partenariat Ingéniery à prévoir

→ Installation d'un stabilisateur de pression sur réseau d'eau (article 2135) :
Mise en conformité des hydrants (bornes incendie) et un meilleur confort des usagers, pour La Falaise mais aussi Nézel → *réflexion en cours avec Nézel sur prise en charge par GPS&O*
► Devis Suez : 7 691,88 € TTC (6 409,90 € HT)

→ Mur du cimetière (article 2135) :
Devis Galerne : 57 767,28 €. Réflexion en cours sur le projet (ouverture sur le Monument aux morts, stationnement à élargir)

→ Ecole : remplacement du tableau numérique interactif (articles 2183 et 2184)
Coût en 2013 (installation, tableau, vidéoprojecteur, 4 stylets) : 3 840 € TTC

→ Recette espérée : vente terrain communal – Parcelle AC 0136 (rue de la Source)

RECETTES	
Délibération n° 2018.766 du 20/11/18 : 190 €/m ² (1 123 m ²) Chapitre 24 « Produits des cessions »	213 370,00 €

Délibération n° MD 826/2020 adoptée à l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif 2020 établi après avis de la Commission Finances réunie le 22 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte à l'unanimité par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	480 944,00 €	107 574,44 €	588 518,44 €
Recettes	480 944,00 €	107 574,44 €	588 518,44 €

- précise que le Budget Primitif 2020 a été voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

EXTRAITS DU BUDGET PRIMITIF 2020

Commune de LA FALAISE - BUDGET COMMUNAL - BP - 2020

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	119 691,00	107 406,48	107 406,48
0042	Achats prestat services (hors loyers)	6 658,00	0,00	0,00
00811	Eau et assainissement	1 990,00	1 990,00	1 990,00
00812	Energie - Electricité	18 051,00	18 590,00	18 590,00
00822	Cabovants	1 400,00	1 230,00	1 230,00
00823	Aircondition	300,00	500,00	500,00
00824	Produits de traitement	400,00	300,00	300,00
00826	Autres fournitures non stockées	50,00	0,00	0,00
00831	Fournitures d'entretien	2 500,00	3 000,00	3 000,00
00832	Fournitures de petit équipement	1 600,00	4 120,00	4 120,00
00836	Vêtements de travail	130,00	100,00	100,00
0084	Fournitures administratives	4 200,00	3 400,00	3 400,00
0087	Fournitures scolaires	2 200,00	2 662,48	2 662,48
0088	Autres matières et fournitures	3 500,00	4 430,00	4 430,00
011	Contrats de prestations de services	6 900,00	6 575,00	6 575,00
0135	Locations mobilières	9 400,00	8 270,00	8 270,00
01821	Entretien locatifs	0,00	2 880,00	2 880,00
018221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 200,00	3 800,00	3 800,00
01851	Entretien matériel roulant	300,00	100,00	100,00
01858	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	1 500,00	1 500,00
0186	Maintenance	700,00	600,00	600,00
0181	Multimédias	6 200,00	5 600,00	5 600,00
0182	Documentation générale et technique	1 000,00	1 000,00	1 000,00
0184	Versements à des organismes de formation	300,00	0,00	0,00
0188	Autres frais divers	1 400,00	1 000,00	1 000,00
0225	Indemnités aux comptables et régisseurs	300,00	0,00	0,00
0226	Honoraires	9 170,00	2 010,00	2 010,00
0232	Pfés et cérémonies	12 400,00	11 920,00	11 920,00
0236	Divers	150,00	150,00	150,00
0247	Transports collectifs	2 452,00	880,00	880,00
0256	Médecins	430,00	480,00	480,00
0281	Frais d'investissement	1 750,00	1 700,00	1 700,00
0282	Frais de télécommunications	2 700,00	2 630,00	2 630,00
027	Services bancaires et assimilés	50,00	50,00	50,00
0281	Concours divers (éditions)	765,00	764,00	764,00
0283	Frais de nettoyage des locaux	1 430,00	1 420,00	1 420,00
02878	Remb. frais à d'autres organismes	5 350,00	12 600,00	12 600,00
0286	Autres services extérieurs	600,00	600,00	600,00
03512	Taxes foncières	150,00	105,00	105,00
012	Charges de personnel des assimilés	226 370,00	226 659,00	226 659,00
0336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 380,00	2 300,00	2 300,00
0336	Autres impôts, taxes sur rémunérations	470,00	470,00	470,00
0411	Personnel titulaire	143 000,00	146 410,00	146 410,00
0413	Personnel non titulaire	10 650,00	15 590,00	15 590,00
0481	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	27 280,00	28 540,00	28 540,00
0453	Cotisations aux caisses de retraites	33 100,00	33 300,00	33 300,00
0494	Cotisations aux A.S.S.P.D.L.C.	480,00	690,00	690,00
0485	Cotisations pour assurance du personnel	6 300,00	6 370,00	6 370,00
0486	Versement au F.N.C. supplément familial	350,00	100,00	100,00
0458	Coût. aux autres organismes sociaux	1 800,00	1 800,00	1 800,00
0475	Médecine du travail, médecine	600,00	300,00	300,00
014	Alimentation de personnel	32 465,00	49 800,00	49 800,00
739221	PNMR	44 465,00	44 600,00	44 600,00
739223	Fonds participation res. com. et intercom	5 000,00	5 200,00	5 200,00
73928	Autres prél. pour revers. de fiscalité	42 200,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante	70 690,00	69 248,00	69 248,00
0531	Indemnités	26 000,00	26 200,00	26 200,00
0533	Cotisations de retraite	1 200,00	9 800,00	9 600,00
0534	Coût. de sécurité sociale - part patron	4 400,00	4 800,00	4 500,00
0535	Formation	300,00	380,00	380,00
05541	Contribu fonds compens. ch. territoriales	24 775,00	23 605,00	23 605,00
0558	Autres contributions obligatoires	4 250,00	2 680,00	2 680,00
0574	Subv. fonct. Assocat., personnes privées	6 392,00	2 410,00	2 410,00
05888	Autres	1 200,00	0,00	0,00
059	Frais fonctionnement des services d'Etat	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (4) = (011 + 012 + 014 + 05 + 059)		305 241,00	463 304,48	463 304,48

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire - budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
06	Charges financières (b)	300,00	0,00	0,00
060	Autres	300,00	0,00	0,00
07	Charges exceptionnelles (c)	0,00	9 000,00	9 000,00
0710	Autres charges exceptionnelles de gestion	0,00	900,00	900,00
075	Tiers amovibles (sur exercices antérieurs)	0,00	9 100,00	9 100,00
08	Dépenses provisionnelles semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,16	2 399,65	2 399,65
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		300 541,16	475 299,11	475 299,11
023	Montant à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Crédits* ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
043	Crédits* ordre transfert de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		300 541,16	475 299,11	475 299,11

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	5 645,88
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	480 944,99

Détail du calcul des ICNE au compte 06112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
- Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote (8).

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le solde du compte 06112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. déclarations du chapitre des opérations d'ordre, CP 042 - RT 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 075 et 076 (cf. chapitre 024 « produit des concours d'investissement »).

(9) Le compte 0611 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

GS
 AA FXA MAS
 LR LM J4C IA

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
613	Atteintes à des biens	30 000,00	3 000,00	3 000,00
6419	Restes à réaliser (transferts en personnel)	10 000,00	0 000,00	0 000,00
70	Produit de services, dotations et ventes div	86 400,00	45 000,00	45 000,00
70311	Concessions directes (produit net)	300,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat* domini public communal	100,00	0,00	0,00
7055	Restances services à caractère social	1 200,00	100,00	100,00
7067	Redev. services péroratoires et amovr	29 100,00	20 000,00	20 000,00
70686	Autres prestations de services	22 000,00	24 000,00	24 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 200,00	1 200,00	1 200,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	500,00	500,00	500,00
73	Impôts et taxes	355 413,00	355 872,00	355 872,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	235 915,00	243 416,00	243 416,00
73211	Attribution de compensation	44 256,00	44 256,00	44 256,00
73212	Dotations de solidarité communale	540,00	500,00	500,00
7325	Autres fiscalités reversées	400,00	400,00	400,00
7351	Taxe consommation fraie d'électricité	13 000,00	15 000,00	15 000,00
7391	Taxes additionnelles droits de mutation	50 000,00	52 000,00	52 000,00
74	Dotations et participations	41 152,00	40 272,00	40 272,00
7411	Dotations urbaine	25 000,00	23 757,00	23 757,00
74121	Dotation de solidarité rurale	6 300,00	6 771,00	6 771,00
744	PCTVA	1 200,00	500,00	500,00
74718	Autres participations Etat	0,00	1 358,00	1 358,00
74834	Etat - Compens. exorbit* taxes foncières	1 375,00	1 369,00	1 369,00
74835	Etat - Compens. exorbit* taxes habitat	5 577,00	6 217,00	6 217,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	21 500,00	21 000,00
752	Revenus des immeubles	25 000,00	21 000,00	21 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (6) = 70 + 73 + 74 + 75 + 613		489 463,00	489 944,00	489 944,00
76	Produit inventaire (8)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (9)	254,00	0,00	0,00
775	Mandat annulé (exercice antérieur)	254,00	0,00	0,00
78	Reprise provisions semi-budgétaires (9) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+d		489 727,00	489 944,00	489 944,00
642	Opérat* ordre transfert entre sections (10) (11) (12)	0,00	0,00	0,00
643	Opérat* ordre transfert de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordres)		489 727,00	489 944,00	489 944,00

+	RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (14)	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	489 944,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote 1-3.
- (3) Restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. déclarations du chapitre des opérations d'ordre, BP 642 - CI 642.
- (7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 624 « produit des cessions d'immeubles »).
- (8) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 642 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

GS
FXA
MJB
LM JPC
NR

Commune de LA FALAISE - BUDGET CONSOLIDÉ - BP - 2020

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pouvoir mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	États	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (autres que logiciels et 394)	800,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00
206	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	303 785,00	66 692,00	66 692,00
2111	Terrains nus	0,00	43 780,00	43 780,00
2135	Installations générales, agencements	300 621,00	23 282,00	23 282,00
2155	Actes installés, matériel et outillage	3 000,00	1 000,00	1 000,00
2184	Mobilier	165,00	600,00	600,00
2185	Chapit	0,00	80,00	80,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		304 586,00	66 692,00	66 692,00
10	Dépôts, fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
16	Evénements et dettes restreintes	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de "fonds : affectés" (34, 35)	0,00	0,00	0,00
26	Prêts et avances remboursables	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
820	Dépenses honoraires	17 885,07	4 187,44	4 187,44
Total des dépenses financières		17 885,07	4 187,44	4 187,44
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		322 582,07	72 779,44	72 779,44
040	Ordre ordre transféré autre secteur (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations paramétriques (10)	535,00	0 315,00	0 315,00
202	Frais réels documents urbanisme	535,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	4 440,00	4 440,00
2117	Frais et profits	0,00	1 875,00	1 875,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		535,00	6 315,00	6 315,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE <i>(= Total des dépenses réelles et d'ordre)</i>		323 116,10	79 094,44	79 094,44

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	28 480,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 574,44

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état II B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe N.A.9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Cf 040 = RP-042.
- (8) Les comptes 15, 28, 38, 48 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produits des comptes d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Cf 041 = RI 041.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise partielle des résultats.

JMC
 GS
 FXA
 20/5
 AD
 LR
 LM
 RK

7. Révision des tarifs des services périscolaires – Année 2020/2021

Le marché de restauration est en cours d'instruction dans le cadre du SIRÉ et le choix du prestataire n'est pas encore acté. Les prix ne sont donc pas encore connus. Pour l'information des familles en cette période d'inscription aux services périscolaires, il est proposé de réviser les tarifs de cantine et garderie pour l'année scolaire 2020/2021 :

	Tarifs 2018/2019 SODEXO : 2,481 €	Tarifs 2019/2020 SODEXO : 2,514 €		Tarifs 2020/2021 Propositions retenues	
Cantine	3,90 €	3,95 €	<i>Proposition : Taux INSEE d'augmentation sur 1 an des prix à la consommation : + 0,6 % (mars 2020)</i>	3,9737	→ 3,97 €
Garderie - matin seul (7h30-8h25)	1,77 €	1,79 €		1,80074	→ 1,80 €
Garderie - soir seul (16h30-19h00)	2,74 €	2,77 €		2,78662	→ 2,79 €
Garderie - matin & soir	3,75 €	3,79 €		3,81274	→ 3,81 €

Tout retard de la personne chargée de « reprendre » un enfant après les garderies du soir se traduira par une participation financière supplémentaire forfaitaire de 5,50 € par foyer.

Délibération n° MD 827/2020 adoptée à l'unanimité.

8. Service de portage de repas – Tarif 2020/2021

Par délibération du 5 décembre 2017, le conseil avait mis en place le service de portage de repas dans le cadre du marché de restauration collective du SIRÉ avec SODEXO, pour les :

- Personnes âgées de + 60 ans et/ou bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) ou de la Prestation Compensatrice du Handicap (PCH) en incapacité temporaire.
- Personnes isolées en sortie d'hospitalisation et dans l'impossibilité de préparer le repas pour une durée maximale de 3 mois.
- Pour toutes les personnes ne répondant pas à ces critères, leur qualité de bénéficiaire du service de portage de repas à domicile sera étudiée au cas par cas.

Le prix refacturé aux bénéficiaires de ce service avait été fixé à 3,342 € TTC le repas (prix SODEXO) jusqu'au 31 août 2018. Par délibération du 4 septembre 2018, le tarif facturé au bénéficiaire avait été fixé à 4 € afin de tenir compte des frais de gestion communaux, puis maintenu jusqu'au 31 août 2020.

Frais de gestion (actualisation)

• Renseignement + mise en route		1h30
• Commande hebdomadaire par fax + @	4mn/semaine soit 208 mn	3h28
• Facturation et envoi trésorerie	20 mn /mois soit 240 mn	4h00
		8h58
		→ 9 heures/an

Coût horaire 2019 KBP :	22,87 €
Coût annuel :	205,83 €

Coût de gestion/repas (365 j.) :	0,56 €
----------------------------------	--------

Comme pour la restauration scolaire, le prestataire qui sera retenu et le tarif des repas pour le service de portage à domicile ne sont pas encore connus. Il peut être décidé de :

- ▶ maintenir le tarif de 4 € le repas
- ▶ prévoir un tarif composé du prix du prestataire retenu et des frais de gestion de 0,56 €.

À noter qu'il n'y a pour le moment plus de portage de repas à domicile : il est donc décidé de reporter cette affaire à la prochaine séance.

JAC GS FxA ADS
AD LM NR

9. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Les élections municipales de mars 2020 entraînent le renouvellement des commissions communales des impôts directs (CCID). Une liste de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants doit être établie et adressée à la Direction des Services Fiscaux. Elle est proposée comme suit :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
COUTREAU Jean-Marie	CHIGOT Jean-Pierre
LESOURD Monique	CAILLARD Fabrice
AHITCHEME Ignace	VERON Guy
LAQUOIS Gilbert	LECOQ Denis
SANS Yves	NOIRBENNE Valérie
DUFAYS Roger	CONTENTIN Gilbert
VOINIER Laurent	SONGEUR Sylvie
PETIT Bernard	GOULAY Joël
LHULLIER Dominique	BOUROUMA Daniel
LAUDE Yves	LEULIER Rita
RIAUX Joël	BAUMIER Bernadette
DI BERNARDO Daniel	BORRA Pascal

Sur la base de cette liste, la Préfecture désignera les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires titulaires définitifs.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- ▶ dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ;
- ▶ participe à l'évaluation des propriétés bâties ;
- ▶ participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- ▶ formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale qui opère un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque commune (constructions nouvelles, démolitions, additions de construction, changements d'affectation, voire rénovations conséquentes.

Délibération n° MD 828/2020 adoptée à l'unanimité.

10. Désignation des représentants à la Commission Locale des Charges Transférées de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

Suite à l'installation du conseil municipal, il convient de désigner ses représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CU GPS&O. La CLECT a pour rôle d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté urbaine. Elle est ainsi amenée à formuler des propositions et des préconisations auprès du Conseil communautaire, notamment dans l'objectif de définir les attributions de compensation (AC). Cette commission et les membres qui y siègeront, joueront un rôle essentiel dans l'équilibre des relations financières communes/EPCI.

Pour La Falaise, s'agissant d'une commune de moins de 10 000 habitants, il faut désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.

La CU GPS&O attire l'attention sur le fait que « Dans la poursuite de la construction communautaire associant chacune et chacun d'entre vous, la CLECT sera fortement mobilisée au cours des prochains mois : ses réunions seront régulières et nécessiteront une disponibilité importante de ses membres. Dès la rentrée de septembre 2020, ils seront notamment conviés à un premier temps d'échange afin de partager les grands objectifs et le fonctionnement général de la CLECT, et d'amorcer au mieux les travaux de cette commission qui démarreront dans la foulée. »

Après appel à candidature, sont désignés :

- Représentant titulaire : Madame Maryse DI BERNARDO
- Représentant suppléant : Monsieur François-Xavier ANDRÉ

Délibération n° MD 829/2020 adoptée à l'unanimité.

JHC
FXA BS
AD
LM GS NR
M

11. Remplacement de menuiseries école et mairie – Demande de fonds de concours auprès de la Communauté urbaine GPS&O

Il est proposé de solliciter le fonds de concours de GPS&O pour les remplacements de fenêtres bois :

DÉPENSES		
Ecole – classe à l'étage (PVC)	9 588,00 € TTC	7 990,00 € HT
Mairie – bureau du maire (PVC)	8 220,00 € TTC	6 850,00 € HT
	17 808,00 € TTC	14 840,00 € HT

RECETTES	
Fonds de concours GPS&O (50% de la dépense HT)	7 420,00 €

Délibération n° MD 830/2020 adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Passage du Tour de France à Aubergenville

Madame le maire indique que la dernière étape du Tour de France 2020 partira de Mantes-la-Jolie et passera par Épône et Aubergenville dimanche 20 septembre 2020. Des déviations de circulation seront mises en place sur les communes adjacentes, dont La Falaise. Une information devra être faite auprès des habitants.

Déploiement de la fibre optique

Monsieur PHELIPPOT demande s'il reste des soucis de raccordement sur La Falaise :

- ▶ Monsieur RATEAU signale qu'il n'est toujours pas raccordable car son adresse (16 rue de l'Elizée) n'existe pas sur La Falaise, mais sur Nézel.
- ▶ Il y a toujours un problème de conventionnement pour l'ensemble de logements au 25/27 rue de l'Elizée.
- ▶ Malgré la mise en demeure du 25 mai écoulé, l'armoire de raccordement à la fibre optique (Point de Mutualisation de Zone) installée sur le parvis de l'école est détériorée depuis plusieurs mois, représentant un danger permanent car elle ne peut plus être fermée.

Monsieur PHELIPPOT interviendra à nouveau auprès de son contact chez Yvelines Fibre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Maryse DI BERNARDO

Le secrétaire de séance,

Sylvie SONGEUR

François-Xavier ANDRÉ



Jean-Marie COUTREAU



Antoine DAÏ PRA



Patricia DUCLOS

Joël GOULAY



Samuel PHELIPPOT

Lionel RATEAU



Muriel ROCHET

